



Port-Louis, le 7 janvier 2019

A l'attention des services de la Mauritius Revenue Authority,

Dans le cadre de la campagne des Bourses Scolaires 2019-2020, les services consulaires de l'Ambassade de France demandent à chaque postulant de justifier de ses revenus sur l'année 2018 (1 juillet 2017 - 30 juin 2018) et de son éventuelle imposition sur lesdits revenus.

A cette fin, les services consulaires de l'Ambassade de France à Maurice seraient reconnaissants aux services de la MRA de bien vouloir remettre au détenteur du présent courrier les documents nécessaires (avis d'imposition couvrant la période de référence ou « statement of emoluments » visés par vos services).

A handwritten signature in black ink, appearing to read "C. Staraci", written in a cursive style.

Catherine STARACI
Consule Adjointe

Sir Vigil Naz Street
Port-Louis